

Appel à communication

Journée d'étude des doctorant.e.s 2022/2023

« Gouvernance alimentaire locale et participation citoyenne »

Université de Poitiers

RURALITES UR 13 823

Les doctorant.e.s du laboratoire RURALITES (Université de Poitiers) invitent les jeunes chercheuses et chercheurs de multiples disciplines en sciences humaines et sociales – SHS (Géographie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de l'Information et de la Communication, Management etc.) à partager leurs travaux de recherches sur le thème « Gouvernance alimentaire locale et participation citoyenne ». Cette journée d'étude a pour objectif d'explorer diverses approches de participation citoyenne locale dans une perspective de gouvernance alimentaire.

La notion de gouvernance est à la mode, elle désigne un concept commode, une idée descriptive de la réalité mais aussi un idéal normatif associé à la transparence, à l'éthique, à l'efficacité de l'action publique (Pitseys, 2010). Associé à tout et n'importe quoi, la notion de gouvernance peut renvoyer à l'intégration des parties prenantes et à la prépondérance du rôle des élus dans le processus de gouvernement (Jouve, 2005). Appliquée au sujet de l'alimentation, la gouvernance désigne bien souvent la mise en relation de divers acteurs (producteurs et consommateurs en particulier, à travers la valorisation des circuits courts de distribution), en proposant des lieux d'échanges inédits, car ciblés sur la problématisation des enjeux alimentaires peu à peu territorialisés, et associant divers acteurs des systèmes alimentaires (Billion, 2017). Ici, la notion de participation y prend tout son sens, puisqu'elle a pour objectif d'améliorer la prise de décision en tenant compte des perceptions différentes des acteurs sur un problème à résoudre. La participation permet d'intégrer de plus larges informations et idées, facilite l'acceptation des choix

publics (Pitseys, 2017), puis constitue un terreau particulièrement propice à la construction d'une nouvelle citoyenneté dans laquelle les citoyens retrouvent les moyens d'orienter l'évolution de leur système alimentaire (Paturel ; Ndiaye, 2019). Ainsi, la participation locale comprend un large éventail de possibilités pour que chacun s'investisse dans la vie collective. Pour cette journée d'étude, nous proposons d'aborder la participation citoyenne en lien avec la gouvernance alimentaire selon trois axes : La place des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les initiatives de relocalisation de l'alimentation (I), l'implication citoyenne dans la protection du foncier agricole face à l'étalement urbain (II) et le rôle des citoyens dans la construction des politiques publiques en matière d'alimentation (III).

Axe 1. Démocratie Alimentaire & Transition Numérique.

Le premier axe de cette journée d'étude traite du potentiel et des enjeux liés aux usages des technologies de l'information et de la Communication (TIC) dans une perspective démocratique et de transition alimentaire. En effet, la multiplication des scandales alimentaires dans divers contextes nationaux, et les interrogations sur la sécurité alimentaire depuis plus de 20 ans en France plus spécifiquement, n'ont cessé d'animer le débat public, et accru la vigilance des citoyens sur ce qu'ils consomment (Allard-Huwer, 2016, 2020 ; Stefano, Roper, 2020). Ces préoccupations du consommateur, soucieux de son alimentation, et curieux de savoir ce qui la constitue, suffisent donc à justifier l'aspiration croissante des citoyens à travers le monde, des français en particulier, à plus de transparence, légitimant ainsi l'inscription du sujet de l'alimentation à l'agenda des politiques publiques (Hernandez, Messaoudène, 2010 ; Fouilleux, Michel, 2020 ; Brand et *al.*, 2017 ; Conaré, Bricas, 2021). Dans ce contexte, les implications politiques en faveur de l'atteinte d'une sécurité alimentaire se sont traduites pendant plusieurs mandats politiques par l'adoption et la mise en application de lois dans la perspective d'une amélioration des systèmes alimentaires (Bonnefoy, Brand, 2014 ; Maréchal et *al.*, 2018). L'instauration par la loi pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (L.A.A.F) du 13 Octobre 2014, de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), en est un exemple concret, et repose sur quelques idées fortes : relocaliser la production via les circuits courts, sensibiliser le public sur la qualité des produits, faciliter l'accès à une

alimentation saine, créer du lien entre les différents acteurs, des producteurs aux consommateurs (Parisse, Porte, 2022 ; Bodiguel, 2021). A cet égard, la démocratie alimentaire renvoie à l'ensemble des processus favorisant une reprise en main de la question alimentaire par les populations¹ en quête de transparence. En outre, toutes les initiatives favorisant l'accès à une alimentation plus durable, saine, socialement et économiquement juste, s'inscrivent dans cette mouvance.

A l'instar de bien d'autres domaines, le secteur de l'alimentation n'échappe pas à la révolution numérique en cours, puisqu'elle concourt à l'aspiration des citoyens à une alimentation locale et durable² bref, à démocratiser l'alimentation. En effet, un premier aspect de la « démocratie alimentaire » potentiellement impacté par l'usage du numérique dans les circuits courts est la confiance du consommateur dans les produits qui lui sont proposés. Une « confiance » garantie ou renforcée grâce notamment à l'information et aux outils de traçabilité délivrés par certains dispositifs numériques (des plateformes collaboratives, sites d'achats en ligne et applications numériques censés guider le consommateur vers des choix alimentaires personnalisés). Par ailleurs, rappelons l'étude du C.R.E.D.O.C menée en 2006³ qui attestait déjà des attentes du consommateur français en termes d'information et de traçabilité. Les conclusions de cette étude relevaient que 44 % des français déclarent tenir compte des considérations tenant à l'origine et aux conditions de production des denrées alimentaires dans leur choix de consommation.

Dans cet objectif de transparence, les outils numériques peuvent pallier les insuffisances d'informations, et permettre au consommateur de répondre à ses attentes autour de son alimentation, à commencer par l'origine du produit, ou les conditions d'élevage/de production employées etc. Aussi, il est courant d'observer le recours aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) par les collectivités locales dans la construction de projets alimentaires territoriaux afin d'impulser la participation des citoyens⁴. Les cas des plateformes (patly.org) pour Lyon⁵, ou de (jeparticipe.fr) à Brest⁶, sont des exemples. Ils montrent que ces outils peuvent avoir une dimension plus ou moins forte en termes d'information et de communication, éclairer l'état des lieux préalable à une démarche ou permettre l'expression d'idées, de suggestions et de propositions même s'ils peuvent souvent souffrir de biais et de sélectivité dans les participants.

Sur un autre plan, l'accès aux circuits de vente se démocratise avec les TIC par une diversification des circuits courts, et une ouverture à de nouveaux publics. C'est le cas de la plateforme « *Ici.C.Local* » qui consiste à signaler les produits en circuits courts dans les lieux de vente au détail⁷. Interactif, participatif, favorisant la transparence ou permettant des apprentissages, il est surtout en phase avec l'idée que les citoyens reprennent démocratiquement la main sur leurs systèmes alimentaires.

Cependant, le recours aux TIC n'en présente pas moins des limites dont l'une des plus observées fait référence au travail chronophage auquel leurs usages peuvent contraindre certains acteurs, les producteurs notamment. En effet, s'ils veulent distribuer leurs produits via plusieurs plateformes, y compris celles qui fleurissent pour faciliter l'approvisionnement local de la restauration collective, les producteurs sont, pour chacune, obligés de décrire leur ferme, les produits qu'ils proposent à la vente en fonction du mois dans l'année etc., ce qui décourage nombre d'entre eux alors que le numérique devrait plutôt leur faciliter la tâche. Sans faire l'exhaustivité des limites du numérique, l'utilisation des TIC reste avant tout une affaire générationnelle. Les personnes les plus âgées par exemple, sont souvent réticentes à son usage, si bien qu'à leur niveau, les circuits courts traditionnels conservent tout leur intérêt⁸. Au-delà de l'âge, il est largement admis que d'autres facteurs enfreignent aux usages des dispositifs numériques, et peuvent s'exprimer en terme d'accessibilité économique pour s'équiper et se connecter aux TIC, en terme de compétences cognitives et de maîtrise technique⁹, de fracture physique pour certains territoires, ruraux le plus souvent, non équipés d'infrastructures nécessaires au développement et à l'utilisation des TIC, et même de fracture technologique genre, selon les contextes socioculturels¹⁰.

C'est pourquoi, au regard de tous ces constats, nous posons dans cet axe les questions de savoir comment les territoires au nord comme au sud s'approprient les TIC dans une perspective de transition alimentaire ? Quelles sont ces TIC ? Quels sont les acteurs des systèmes alimentaires tirant parti de leurs potentiels et pour quels usages ? Quelles stratégies des collectivités territoriales pour remédier aux doubles exigences et contraintes d'une démocratie alimentaire et des fractures numériques multiples ? Comment les politiques publiques locales de développement durable se

saisissent-elles de l'empreinte énergétique et environnementale liée aux usages des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les initiatives de transition alimentaire.

Axe 2. Étalement urbain, gouvernance participative et protection du foncier agricole.

Dans le deuxième axe de cette journée d'étude, nous questionnons l'impact de l'étalement urbain en lien avec la protection du foncier dans un objectif de gouvernance alimentaire. L'extension des espaces périurbains se faisant habituellement vers les zones agricoles et forestières laisse entrevoir bien des impacts sur ces espaces voisins (Mancebo F., 2014). Pourtant, tels qu'insiste le géographe Gilles Fumey citant les objectifs de développement durable des Nations Unies (N.U), une transition vers des systèmes agroalimentaires durables, moins gourmand en espace agricoles, naturels et forestier s'impose. Durables pour les populations qui verraient s'éloigner le spectre de la faim. Durables pour l'environnement qui serait épargné par les pollutions et dégradations liées à des mauvaises pratiques. (Fumey, 2018)

Actuellement, la consommation d'espaces au profit de l'habitat et du développement économique passe essentiellement par une utilisation du foncier non encore urbanisé. Ce phénomène s'explique par le développement d'un habitat orienté de plus en plus vers du pavillonnaire diffus, très consommateur d'espace, et par la création de zones d'activités surdimensionnées. En conséquence, l'expansion urbaine reconfigure l'utilisation des terres au détriment du paysage rural, augmentant ainsi les menaces pour l'agriculture périurbaine et ses impacts. (Aguejda R., 2009). Ainsi, les espaces agricoles ne sont valorisés ni pour leur activité de production agricole, ni pour les services écosystémiques qu'ils rendent, ni pour leur contribution à la préservation de la qualité des paysages non plus. Par ailleurs, au sein d'agglomérations périphériques, ils sont généralement considérés comme des réserves foncières (Rapport CGAAER, CGEDD 2008).

Ainsi, dans un contexte de transition alimentaire, une réflexion autour de méthodes et d'instruments propices à la préservation de terres et de leur intégration au fonctionnement des systèmes alimentaires urbains suscite de plus en plus l'intérêt des politiques publiques de développement durable pour remédier au grignotage phénoménal des terres agricoles. (Brand C et al., 2011).

Pour assurer une meilleure organisation et un équilibre spatial, des outils de planification sont mis en place. En revanche, l'efficacité même des modalités actuelles de la planification spatiale semble remise en cause. Ces outils existants, et ces échelles de réflexions définies dans les dispositifs ne sont pas adaptés à une intégration de l'agriculture en tant qu'activité économique au système urbain. Les plans d'urbanisme communaux et intercommunaux basés sur le zonage d'occupation du sol (SCOT & PLU) permettent certes une protection du foncier agricole. En revanche, leur caractère fixiste compromet une prise en compte de la complexité de certaines agricultures spécifiques, et des dynamiques périurbaines, enfreignant ainsi au développement d'initiatives de relocalisation de l'agriculture.

C'est pourquoi, des outils de politiques publiques plus inclusifs s'avèrent nécessaires au développement de nouveaux liens entre les acteurs de la chaîne alimentaire d'une part, et la construction d'un système alimentaire durable et inclusif de l'autre. En effet, bien que divers outils de politiques publiques tels que ceux relevant du domaine de la planification, de la fiscalité ou encore de l'intervention foncière s'avèrent utiles à la limitation de l'étalement urbain, l'impulsion d'une participation citoyenne locale pourrait jouer un rôle déterminant, favorisant une approche participative de gouvernance du foncier agricole. Les comités citoyens locaux, les associations agricoles et les associations de défense de l'environnement déjà existants en sont des exemples (Perrin C., 2013).

En outre, une approche réglementaire de la gouvernance au moyen d'outils de politiques publiques classiquement connus comme les documents d'urbanisme etc., présente des limites face à l'aspiration de plus en plus croissante des citoyens à prendre part à la transition alimentaire. Or, la gestion foncière, lorsqu'elle s'inscrit dans une démarche inclusive et partagée, confère une

dimension participative, et donc plus démocratique au processus d'aménagement du territoire (Chia et al., 2008).

C'est le cas des outils de politiques publiques tels que les agendas 21 locaux, ou des formes de gouvernance par projets etc. (CITÉS, TERRITOIRES, GOUVERNANCE., 2013), qui peuvent jouer un rôle déterminant dans la gestion participative du foncier agricole (Bertrand, 2013).

A cet égard, plusieurs questions peuvent émerger de ce deuxième axe, la première interrogeant les impacts de l'étalement urbain sur un développement durable de l'activité agricole. Qu'implique une politique publique d'urbanisme pour les initiatives de relocalisation de l'agriculture ? Quelle est la portée de l'implication citoyenne dans cette mouvance ? La gouvernance alimentaire induit-elle une évolution des politiques publiques du domaine de l'urbanisme ? Si oui, ces évolutions, si elles ont lieu, s'inscrivent-elles dans le sens d'une gestion plus démocratique propice aux projets de transition alimentaire ?

Axe 3. Politiques alimentaires et participation citoyenne

Enfin le troisième et dernier axe de cette journée d'étude interroge la participation citoyenne dans les politiques alimentaires, notamment sur les modalités d'implication des citoyens dans la prise de décision en matière de gouvernance alimentaire.

Malgré la présence croissante de la question alimentaire dans les discours politiques, travaux scientifiques, et préoccupations quotidiennes des individus, il existe une grande diversité d'approches selon les acteurs, les échelles et les situations considérées.

La participation citoyenne dans les politiques alimentaires constitue la clé de voûte vers une alimentation saine, durable et équitable pour tous. Alors que l'élaboration des politiques alimentaires relève classiquement du domaine exclusif de l'État, d'entreprises de l'agro-alimentaire et des collectivités territoriales, la transition alimentaire impose l'engagement actif des citoyens dans la définition et la mise en œuvre de politiques alimentaires.

Une transition alimentaire citoyenne implique la participation active des citoyens dans les décisions et les actions relatives à l'alimentation, incluant la production, en passant par la distribution jusqu'à la consommation des aliments. Cette participation permet aux citoyens de prendre part aux décisions qui les concernent directement et de contribuer selon un idéal démocratique et de transparence, à la réalisation de politiques alimentaires qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts (Lang et Heasman, 2004).

Les politiques alimentaires sont des outils clés pour gérer les défis liés à l'alimentation, tels que la sécurité alimentaire, la santé et la durabilité environnementale. La participation citoyenne est essentielle pour garantir que les politiques alimentaires soient non seulement adaptées aux besoins et aux intérêts locaux, puis acceptées et mises en œuvre efficacement (FAO, 2002).

Elles peuvent se décliner à différents niveaux. A l'échelle locale, elle peut prendre la forme de jardins communautaires ou de groupes de consommateurs qui s'engagent à acheter des produits locaux et écologiques. Ces initiatives permettent aux citoyens de s'impliquer dans la production alimentaire et de décider de ce qu'ils consomment (Gliessman, 2007). Au niveau national, la participation citoyenne peut se faire par le biais de consultations et de débats publics sur les politiques alimentaires. Ces consultations permettent aux citoyens de s'exprimer sur les enjeux liés à l'alimentation et d'influencer les décisions prises par les pouvoirs publics (EAT, 2019).

Aussi, les projets alimentaires citoyens peuvent également prendre forme dans le but de favoriser la concertation de l'ensemble des acteurs d'un territoire incluant les personnes publiques (État, collectivités territoriales et leurs établissements publics), des personnes privées (producteurs, transformateurs, distributeurs de produits alimentaires, consommateurs, etc.). (Lequin, 2022). Ces projets citoyens collectifs peuvent viser l'autoproduction alimentaire dans une perspective d'échange, de renforcement du lien social et de solidarité au sein d'un territoire. (MEAD, 2022).

Sur un autre registre, la participation citoyenne dans les politiques alimentaires s'articule également à la notion de souveraineté alimentaire qui suppose une adéquation au droit des citoyens de décider de ce qu'ils produisent et consomment, à des politiques alimentaires adaptées et soucieuses des besoins et préférences des populations (FAO, 2002).

Puisqu'elles tiennent compte des besoins et préférences des populations, les politiques alimentaires qui privilégient la participation citoyenne contribuent au renforcement de la souveraineté alimentaire (Holt-Giménez, 2012).

Ainsi, au regard de ce qui précède, les communicant.e.s sont invité.e.s à apporter des éléments de réponses sur de nouvelles modalités d'implication citoyennes dans la définition des politiques alimentaires locales et nationales ressortant de leurs travaux. Comment les citoyens sont-ils informés et sensibilisés aux enjeux de la gouvernance alimentaire ? Quels sont les moyens d'expression et de participation citoyenne aux décisions dans le cadre d'une gouvernance alimentaire ? Quelle prise en compte des opinions et préoccupations des citoyens dans l'élaboration des politiques alimentaires ? Quelles collaborations possibles entre les citoyens, décideurs et acteurs locaux pour une gouvernance alimentaire plus inclusive, participative et donc démocratique ?

Conditions de soumission

Les personnes qui souhaitent soumettre une proposition de communication sont invitées à envoyer un texte de 500 mots (bibliographie non comprise). Ce texte doit présenter une courte présentation, un plan détaillé de la communication, l'approche méthodologique, les résultats visés et une bibliographie. Les résumés sont attendus avant le mardi 24 Octobre 2023

Inscription et informations :

<https://gouvalim.sciencesconf.org/>

<https://evento.renater.fr/survey/participation-journee-doctorants-ruralites-osmvyj53>

Date

Le mercredi 29 Novembre 2023

Lieu

Salle des conférences / Visio, M.S.H.S. Poitiers – Bâtiment A5 5, rue Théodore Lefebvre 86000 Poitiers, de 9H à 18H.

Mots clés

Gouvernance, Participation, Relocalisation, Technologies de l'Information et de la Communication, Etalement Urbain, Territoires, Alimentation.

Bibliographie indicative

Allard-Huver F., 2016, Émergence de nouvelles pratiques alimentaires et controverses, dans Fumey G. (dir). L'alimentation demain, CNRS Éditions, pp.27-46 ;

Allard-Huver F., 2020, Savoirs, dispositifs et médiations des risques alimentaires : le scandale des œufs contaminés au fipronil, Les Enjeux de l'information et de la communication, vol. 20/3a, no. S1, pp. 29-42 ;

Aguejdad R., 2011. Etalement urbain et évaluation de son impact sur la biodiversité, de la reconstitution des trajectoires à la modélisation prospective. Application à une agglomération de taille moyenne : Rennes Métropole. tel.archives-ouvertes. 374p.

Bertrand N., 2013. Terres agricoles périurbaines. Une gouvernance foncière en construction. Quae, Paris ;

Ben Youssef A., 2004. Les quatre dimensions de la fracture numérique. ISSN 0751-7971/ 2004/5 n° 127-128/ pp181 à 209 ;

Billion C., 2017. « La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France », *Géocarrefour* 91/4, 19p.

Bodiguel L., 2021, Du gaspillage alimentaire (loi du 10 février 2020) au système alimentaire. Approche juridique. Journées Interdisciplinaires du Développement Durable Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : des ambitions à la pratique, Université de Nantes, M2 Droit du Marché option Agro-Alimentaire et M2 Droit de l'Environnement et du Développement Durable, Feb 2021, Nantes (on line), France ;

Bonnefoy S., Brand C. 2014, Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire, Géocarrefour, 89/1-2 | 2014, 95-103 ;

Brand C., Bricas N., Conaré D., Daviron B., Debru J., Michel L., Soulard C.-T. (Coord.), 2017. Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches, Versailles, Quæ, 160 p.

Cavagnaro, T., 2014. Food security and sustainable agriculture: The role of citizen participation. Journal of Sustainable Agriculture, 38(2), 116-131 ;

Chia E, Torre A, Rey-valette H., 2008. Conclusion : Vers une « technologie » de la gouvernance territoriale ! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires. Norois 209 : 167-177 ;

Chiffolleau Y, Bouré M, Akermann G. 2018. Les circuits courts alimentaires à l'heure du numérique : quels enjeux ? Une exploration. Innovations agronomiques. pp.37-47 ;

CITES TERRITOIRES GOUVERNANCE, 2013. Les outils de politiques publiques en France. 11p.
http://www.citego.org/bdf_fiche-document-1035_fr.html ;

Conaré D, Bricas N., 2021, L'alimentation en politique, dans Bricas N., Conaré D., Walser M. (dir.), Une écologie de l'alimentation. Éditions Quæ. pp. 285-299;

EAT., 2019. The EAT-Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems. E

Holt-Giménez E, Shattuck A, Miguel Altieri, Herren H & Gliessman S., 2012. We Already Grow Enough Food for 10 Billion People ... and Still Can't End Hunger, Journal of Sustainable Agriculture;

FAO., 2002. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde ;

Fouilleux E., Michel L. (Coord.), 2020. Quand l'alimentation se fait politique(s), PUR, Rennes, 349 p.

Fumey, G. 2018, Géopolitique de l'alimentation, Sciences Humaines Editions, Auxerre, 8p.

Gliessman, S., 2007. Agroecology: The ecology of food systems. CRC Press ;

Hernandez S., Messaoudène L., 2010, La territorialisation de la politique alimentaire française : le regard des acteurs publics sur la gouvernance du PNNS, Management & Avenir, vol. 35, no. 5, pp. 235-253 ;

Isoard E., 2022. Les plateformes numériques au service de la construction de systèmes alimentaires durables au sein des territoires : quel rôle des plateformes interactives dans la mise en place de circuits de distribution alimentaire alternatifs ? Hal pen science, 53p.

Jouve B., 2055. « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue française de science politique*, vol. 55, no. 2, pp. 317-337.

Lang T et Heasman M., 2004, Food Wars: The Global Battle for Mouths, Minds and Markets, Earthscan;

Lequin., 2022. « Participation des citoyens à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) : l'expérience des ateliers de cuisine de rue », *Cahiers de l'action*, vol. 58, no. 1, 2022, pp. 67-76 ;

Maison d'éducation à l'alimentation durable, 2022. L'échange entre Le Citoyen Nourrit la Ville et la Ceinture Alimentaire Liegeoise ;

Mancebo F., 2014. « Périurbanisation et durabilité : inverser la perspective », *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Aménagement, Urbanisme, 17p. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/26427> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeo.26427>

Maréchal G., Noël J., Wallet F., 2018, Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : entre rupture, transition et immobilisme ? *Pour*, vol. 234-235, no. 2-3, pp. 261-270 ;

Mottin-Sylla M., 2005. Fracture numérique de genre en Afrique francophone : une inquiétante réalité. Enda éditions. 90p.

Parisse J., Porte E., 2022, Les projets alimentaires territoriaux (PAT) au service d'une approche systémique ?, *Cahiers de l'action*, vol. 58, no. 1, pp. 58-66 ;

Paturol D, Ndiaye P., 2019. Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ? *Les chroniques « Démographie alimentaire »*, *Chaire UNESCO Alimentations du monde*, volet 1, 4p.

Perrin C., 2013. « Le foncier agricole dans les plans d'urbanisme : le rôle des configurations d'acteurs dans la production locale du droit », *Géocarrefour*, vol. 88/3 | 2013, 183-194 ;

Perrin C et al., 2016. La gouvernance du foncier agricole périurbain : entre planification urbaine et projets de développement. Armand Colin, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* », pp 713-736 ;

Pitseys J., 2017. « Démocratie et citoyenneté » *Dans Dossiers du GRISP*, vol. 1, no. 88, pp 9-113

Pitseys J., 2010. « Le concept de gouvernance », *Revue interdisciplinaire d'étude juridiques*.
Vol. 65, no. 2, pp. 207-228.

Rapport du Conseil général de l'agriculture de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER),
Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) 2009, Protéger les espaces
agricoles et naturels face à l'étalement urbain ;

Regnier E., 2022. Le numérique va-t-elle révolutionner notre alimentaire ? (INRAE) ;

Transrural initiatives, Revue associative des territoires ruraux, 2017. Dessiner une démocratie
alimentaire, recueillir et diffuser la parole paysanne, la fausse révolution des micro-fermes. N°460 / jan.-
fév. 2017. 7p.

Volpi S., Roper M. 2020, De l'apport du numérique en matière de transparence alimentaire, Annales des
Mines - Réalités industrielles, vol. 2020, no. 2, pp. 33-38 ;

Coordination : Charlotte BAILLE

Contacts : jdd-ruralités@ml.univ-poitiers.fr

Comité d'organisation

Doctorants:

- ERNAUD-RICHY MOUKALA KOMBY ;
- ABDELHAMID MESSAOUR ;
- IBRAHIMA TOUNKARA ;
- OSCAR TITO NOUGA PAGLAN ;
- JEAN-MARIE ETOGO
- PAUL PIERRE TCHOUPON MEGUI ;
- MOUSSA ABAKAR BILAL

Comité scientifique

Professeurs des Universités

- DOMINIQUE ROYOUX ;
- JEAN LOUIS YENGUE ;
- PIERRE KAMDEM ;

Doctorants

- ERNAUD-RICHY MOUKALA KOMBY ;
- ABDELHAMID MESSAOUR ;
- IBRAHIMA TOUNKARA ;
- JEAN-MARIE ETOGO
- OSCAR TITO NOUGA PAGLAN ;
- PAUL PIERRE TCHOUPON MEGUI ;
- MOUSSA ABAKAR BILAL